

► Vitiscopie

# Un impact limité du Covid-19

Proposée comme tous les ans en début d'année par CERFrance Saône-et-Loire, Vitiscopie a permis, le 17 février et en version digitale, de dégager quelques grandes tendances après une année 2020 plus que particulière. Dans un contexte totalement inédit, la baisse des résultats reste heureusement limitée.



**E**n préambule de cette édition numérique de Vitiscopie, le président du conseil d'administration de CERFrance Saône-et-Loire, Vincent Landrot, a profité de l'occasion pour livrer sa vision sur la situation actuelle. « *Vitiscopie est un moment important pour nos adhérents viticulteurs et pour l'ensemble du monde viticole du département... Cette année 2020 aura été encore une fois atypique. Atypique par la crise sanitaire qui est arrivée dès le mois de mars et qui continue encore. La viticulture en a largement souffert par la fermeture des restaurants perturbant la commercialisation et s'ajoutant aux tensions avec les États-Unis. 2020 est aussi atypique avec une troisième année de sécheresse très impactante par sa durée, son intensité et la répétition de ces phénomènes climatiques. Le changement climatique est bien là et présent. C'est maintenant un élément structurel plus que conjoncturel et à prendre en compte dans la gestion de l'exploitation* ».

## La prudence s'impose

Dans un contexte viticole associant une belle vendange malgré des volumes pas toujours présents, un épisode sanitaire inédit avec le Covid-19 et une année de changement, force est de constater que la situation a évolué du côté des coopérateurs. Avec, toutefois, une grande hétérogénéité. Les VCI (Volumes complémentaires individuels), les indemnités d'assurance et la mauvaise récolte sont entrés dans l'équation du résultat. La mauvaise récolte génère une variation de stock négative et entraîne les résultats à la baisse. Il faut également intégrer la baisse des acomptes de cave en comparaison avec les millésimes 2015 et 2016 qui ont fait les résultats des clôtures 2018 et 2019. Au final, le

résultat par Utaf (36.000 €) perd 40 % du fait principalement d'un déficit de récolte.

Cependant, ce résultat est à relativiser car il est semblable à celui de 2016. Il marque juste la fin de l'embellie des trois années précédentes. A contrario, les trésoreries des exploitations s'améliorent. C'est l'effet conjugué des encaissements d'indemnités récoltes et de l'abaissement de l'endettement à 42 % (47 % en 2018) grâce à des investissements limités sur les clôtures 2020. Il convient de demeurer vigilant au niveau de la trésorerie. En toute logique, disposer de plus de surface permet de diluer les charges fixes. Et donc d'augmenter son résultat. Malgré le contexte actuel, l'augmentation des surfaces par exploitation, via les plantations, souligne la confiance des coopérateurs en l'avenir.

## Pas de contrecoup pour la vente en bouteilles

Pour les viticulteurs en cave particulière, commercialisant au moins 20 % des volumes récoltés en bouteilles, les résultats 2020 sont en diminution. Ils marquent le pas pour la première fois depuis quatre ans. À noter que le produit à l'hectare reste stable. La baisse des ventes due à la faible récolte en volume est compensée par une meilleure valorisation. Le poste bouteilles se porte bien. Entre 2019 et 2020, il y a un nombre de cols vendus toujours en augmentation et des prix bouteilles soit stables, soit en amélioration. L'embellie des années précédentes est freinée par la baisse du prix du vrac et l'effet stock de la récolte 2019. Ceci impacte le résultat, certes en baisse, mais satisfaisant, de 48.000 € par Utaf. Néanmoins, le foncier à la hausse et la main-d'œuvre pèsent un peu plus lourd chaque année

sur les exploitations. La trésorerie disponible subit, elle aussi, le contrecoup. Les prélèvements privés s'associant à des annuités toujours plus importantes, les exploitations ont prélevé dans leur réserve de trésorerie. Avec des clôtures majoritairement au 31 juillet, les impacts de la crise du Covid-19 sont peu ressentis sur les chiffres d'affaires 2020. Les retombées sont plus attendues pour les résultats 2021 avec la suppression des salons hivernaux, la fermeture des restaurants, etc. Ici, comme pour les coopérateurs, plus on a de surface, plus le résultat est élevé avec une dilution des charges fixes. En cinq ans, la surface moyenne de ces exploitations a augmenté de 1,38 hectares. Des exploitations qui ont trois grands choix stratégiques : augmenter le volume, augmenter les prix et/ou réaliser des économies d'échelle. Du côté du nord Beaujolais, l'échantillon sur lequel s'appuie CERFrance 71 dispose de 71 % d'appellations communales avec 38 % de ventes en bouteilles. S'il

ya une très bonne productivité de la main-d'œuvre à l'hectare, on notera que la trésorerie se dégrade et que ces exploitations dégagent en moyenne 14.000 € par Utaf. Quant à l'endettement, il reste maîtrisé.

## Tassement plutôt que fléchissement

Au final, la situation est en légère inflexion. Mais plus de 40 % des exploitations ont toujours un revenu supérieur à 60.000 € par Utaf. Chez les coopérateurs, c'est même la moitié des exploitations qui alimente cette catégorie de revenus. Toutefois, il est important de noter que la part des exploitations aux revenus les plus faibles (moins de 20.000 € par Utaf) connaît une hausse de trois points ; une première depuis trois ans. Pour les viticulteurs en

vente bouteilles, c'est la catégorie de 20.000 à 40.000 € par Utaf qui évolue le plus en concentrant 12 % d'exploitations de plus que l'année précédente. Elle est alimentée à la fois par les catégories supérieures et par les catégories inférieures, preuve de la disparité des résultats. Avec pour certains, des résultats records ! Alors que le contexte ne cesse de se complexifier au fil des années entre Brexit, ZNT, taxes américaines, réchauffement climatique et, bien évidemment, Covid-19, les exploitations disposent de vraies marges de manœuvre. Qu'il s'agisse du développement du e-commerce, de la recherche de nouveaux marchés à l'export ou encore de la mise en place du plan de relance sur les investissements.

RÉGIS GAILLARD

## ► En bref

### ► Taxes Trump - Airbus/Boeing Moratoire de quatre mois sur les vins et spiritueux



Un peu moins de 24 heures après avoir annoncé la suspension des surtaxes (appelées taxes Trump) sur certains produits du Royaume-Uni (whisky, porc, fromage, etc.), les États-Unis ont fait savoir à l'Union européenne, le 5 mars, qu'elles suspendaient celles instaurées sur les vins et spiritueux français.

La présidente de la Commission européenne, Ursula van der Leyen a, en retour, décidé de suspendre également les droits de douane imposés dans le cadre du litige Airbus/Boeing qui dure depuis plus de 16 ans. Formellement, il s'agit d'une suspension de quatre mois. Les réactions de satisfaction ont été nombreuses, à commencer par celle des organisations agricoles françaises. Dans un communiqué commun, la FNSEA, JA, la Cnaoc, Vin IGP, la Coopération agricole et Vignerons indépendants ont exprimé leur « *soulagement pour la filière vin française qui subit ces taxes depuis de nombreux mois* ». Saluant le travail des autorités françaises et européennes, elles espèrent que « *cette première étape très positive* » sera « *concrétisée par une résolution du conflit* ». Toutes ces organisations, qui réclament au gouvernement « *la compensation du préjudice subi* », espèrent une sortie de crise rapide et définitive. Au nom du Copa-Cogeca, Christiane Lambert a également salué ce moratoire sur Twitter en exprimant le soulagement des producteurs et en remerciant les négociateurs, en particulier les trois ministres français, Julien Denormandie (Agriculture), Bruno Le Maire (Économie, Relance), et Franck Riester (Commerce extérieur). « *Ce signal positif laisse envisager une résolution définitive des différends qui impactent les acteurs des filières vins et spiritueux des deux côtés de l'Atlantique* », a quant à lui réagi Christophe Véral, président du Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic).

L'UE va ainsi suspendre les droits de douanes additionnels qu'elle imposait depuis le 10 novembre dernier sur 4 milliards de dollars de produits américains. Les États-Unis vont, de leur côté, suspendre les droits de douanes additionnels qu'ils imposaient depuis le 18 octobre 2019 sur 7,5 milliards de dollars de produits européens dont 3,2 milliards de dollars de produits français. La suspension des droits de douanes additionnels de 25 % pour une grande partie des vins et spiritueux français « *apportera un réel soulagement aux exportateurs français du secteur* », a commenté le président de la FEVS, César Giron. Un soulagement « *particulièrement bienvenu* » aux exportateurs qui, depuis 18 mois, subissent ces taxes issues d'un conflit qui leur est étranger. Les exportateurs attendent un soutien de l'État aux entreprises « *pour leur permettre de rebondir rapidement et de regagner les parts de marché aux États-Unis qu'elles avaient perdues* ».

## Le Bio en quelques chiffres

Même si le panel reste trop limité pour en tirer des conclusions définitives, les chiffres fournis par CERFrance permettent de ressortir quelques grandes caractéristiques. Alors que l'on trouve en bio un groupe très hétérogène, on remarque que 75 % des structures ont un prix bouteille moyen supérieur à 7,50 € et que 85 % des exploitations ont une assurance récolte (contre 66 % pour les exploitations en conventionnel). Des exploitations qui font aussi preuve d'une réelle dynamique d'investissements.